

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le seize du mois de mai, à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 13 mai 2024, sous la Présidence de M. SABY François Régis, Maire.

Présents : SABY François-Régis, Maire ; Lucien MOUNIER, 2^{ème} adjoint ; Céline MASSARDIER, 3^{ème} adjointe ; Jean-Paul BARRALON, 4^{ème} adjoint, Sophie VALLA, Anne-Marie CHOMARAT, André SAGNOL, Marie-Jo MONTEIL, Jean Paul GIBERT, Chantal SMADJOR, Sonia SOUVIGNET

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marie Laure JAMES, 1^{ère} adjointe, Brice AULAGNON, Franck BARALON,

Absents excusés : Denis BARRALON

APPEL DES PRESENTS

M. le Maire fait procéder à l'appel des Conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil et constate que le quorum est atteint (11 présents).

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sophie VALLA est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

1 : Approbation procès-verbal

M. le Maire indique qu'il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier Conseil qui a été transmis à tous les Conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 (décision unanime).

2 : DETR 2024

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le montant du projet est à réajuster à savoir :

- Maitrise d'œuvre : 180 148.64 € HT
- Montant étude, diagnostics : 195 371.01 € HT
- Montant des travaux : 1 801 486 € HT

Monsieur le Maire invite le conseil à délibérer sur cette opération susceptible d'être éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), DSIL, FONDS VERT 2024

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide :

- . **De solliciter** l'attribution d'une subvention au titre de la DETR, DSIL, FONDS VERT 2024
- . **D'adopter** le plan de financement suivant :
 - Subvention DETR : 550 000 € HT
 - Subvention Fonds Vert : 891 604 € HT
 - Conseil Régional : 300 000 € HT
 - Fonds propres : 435 402.07 € HT
- . **D'entreprendre** le programme réhabilitation de l'école publique de Montfaucon-en-Velay pour un total de 2 177 006.07 € HT.

. **D'inscrire** les crédits suffisants au budget communal 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

3 : Fonds vert Place du ruisseau

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. **De solliciter** l'attribution d'une subvention au titre du FONDS VERT 2024

. **D'adopter** le plan de financement suivant :

- Subvention Fonds Vert : 256 000 € HT
- CAP43 : 60 000 € HT
- Fonds de concours : 192 000 € HT
- Fonds propres : 132 000 € HT

. **D'entreprendre** l'aménagement de la place du ruisseau pour un total de 640 000 € HT.

. **D'inscrire** les crédits suffisants au budget communal 2024.

4 : Convention OGEC

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide :

FIXE à 1000 € par élève la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Saint Joseph pour l'année 2023 tous les enfants confondus.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'OGEC et la Directrice de l'école pour définir les conditions de versement et les obligations de chacune des parties.

5 : Adhésion au syndicat capture des carnivores domestiques errants

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable à l'adhésion des communes de St Romain les Atheux, St Régis du Coin et Jonzieux au Syndicat Intercommunal de Capture des Carnivores Domestiques Errants.

6 : Renouvellement bail

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le loyer mensuel fixé à 378.73€.

Autorise le Maire à signer le bail pour une durée de 3 ans soit du 27 décembre 2024 au 27 décembre 2024.

7 : Remise gracieuse loyer

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

D'effectuer une remise gracieuse de loyer à Madame LE LESLE pour la période du mois d'octobre 2023.

8 : Mutation foncière

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

Délibération :

- S'inscrire avec le SDIS 43 dans une relation bailleur / locataire par laquelle le bien reste la propriété de la commune,

- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

9 : Délibération portant création d'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Vote : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour occuper les missions suivantes : entretien de la voirie, des espaces verts et du matériel roulant de catégorie C à raison de 35h hebdomadaires à compter du 10 juin.

Questions diverses

La séance est levée à 22H00.

Le secrétaire de séance

Le Maire

François Régis SABY